



Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Note 24:48

- Date :** Le 6 décembre 2024
- Destinataires :** Présidentes et présidents des associations locales, provinciales et fédérées
Membres du Comité de direction de l'ACPPU
- Expéditeur :** Robin Vose, président, Comité des élections et des résolutions
- Objet :** **Appel de candidatures aux postes du Comité de direction de l'ACPPU**

Nous sollicitons des candidatures aux postes énumérés ci-après du Comité de direction de l'ACPPU :

- président(e)
- vice-président(e)
- président(e) du Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi
- président(e) du Comité du personnel académique contractuel
- coprésident(e) du Comité de l'équité
- représentant(e) ordinaire (Québec)
- représentant(e) ordinaire (Autochtone)
- représentant(e) ordinaire (Francophone)
- deux représentant(e)s ordinaires (Général)

La date limite des mises en candidature est le **1^{er} mars 2025**.

Les élections au scrutin secret auront lieu pendant l'assemblée du Conseil de l'ACPPU qui se tiendra à Ottawa du **1^{er} au 3 mai 2025**.

Le processus de mise en candidature, la description des postes, la durée des mandats et la politique sur le dégageant de l'ACPPU sont disponibles sur le [site web de l'ACPPU](#).

Nous encourageons les mises en candidature de membres de groupes marginalisés, entre autres les Autochtones, les femmes, le personnel académique racialisé, le personnel académique ayant une limitation fonctionnelle, ainsi que le personnel académique bispirituel, lesbien, gai, bisexuel, trans, allosexuel, les personnes intersexuées, asexuées et autres personnes sexuellement différentes et issues de la diversité des genres.

Procédures de mise en candidature

Toutes les personnes candidates sont tenues de soumettre un dossier de mise en candidature.

Documentation requise pour le dossier de candidature :

1. Formulaire de mise en candidature aux postes du Comité de direction

Toutes les personnes candidates doivent soumettre un [Formulaire de mise en candidature aux postes du Comité de direction](#) dûment rempli.

2. Lettre de mise en candidature

Tous les dossiers de candidature doivent inclure une lettre de mise en candidature. **Les mises en candidature à titre personnel ne sont pas acceptées.** La lettre de mise en candidature sera incluse dans la trousse des déléguées et délégués du Conseil et disponible en ligne.

3. Déclaration de la personne candidate

Les candidates et candidats doivent remplir une déclaration d'un maximum de 750 mots dans laquelle elles ou ils acceptent de servir si elles ou s'ils sont élus et décrivent leur expérience des affaires concernant les associations de personnel académique, les raisons pour lesquelles elles ou ils souhaitent être élus, ainsi que les priorités et les questions sur lesquelles elles ou ils estiment que l'ACPPU devrait se concentrer. Les déclarations seront traduites en anglais ou en français, selon le cas, et incluses dans la trousse des déléguées et délégués au Conseil et disponibles en ligne.

Les déclarations ne doivent pas contenir d'hyperliens ni de pièces jointes. Les photos doivent être envoyées par courriel à l'adresse CAUTnominations-candidaturesACPPU@caut.ca et leur résolution doit être d'au moins 500 pixels de large par 800 pixels de haut à 150 points par pouce en format JPEG ou PNG.

Les mises en candidatures doivent être adressées à :

Robin Vose
Président, Comité des élections et des résolutions
Association canadienne des professeures et professeurs d'université
2705, promenade Queensview
Ottawa (Ontario) K2B 8K2
Télécopieur : (613) 820-7244
Courriel : CAUTnominations-candidaturesACPPU@caut.ca

Description des postes et durée des mandats

La présidence (mandat d'un an)

La personne élue est responsable de la direction des affaires de l'association entre les assemblées du Conseil et elle s'assure que les directives approuvées par le Conseil sont mises en œuvre. Les candidates et candidats à la présidence doivent posséder une expérience considérable des affaires concernant les associations de personnel académique à l'échelle locale.

La vice-présidence (mandat d'un an)

La personne élue aide la présidente ou le président à s'acquitter de ses responsabilités et à accomplir d'autres tâches définies par le Comité de direction.

La présidence du Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi (mandat de deux ans)

La ou le titulaire préside le Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi et accomplit d'autres tâches définies par les dirigeantes et dirigeants et le Comité de direction. Les candidates et candidats à ce poste doivent avoir une expérience considérable en matière de liberté académique et doivent normalement avoir siégé au moins un an au sein du comité.

La présidence du Comité du personnel académique contractuel (mandat de deux ans)

La ou le titulaire préside le Comité du personnel académique contractuel et accomplit d'autres tâches définies par les dirigeantes et dirigeants et le Comité de direction. Les candidates et candidats à ce poste doivent avoir une connaissance et une expérience considérables des questions relatives au personnel académique contractuel et doivent normalement avoir siégé au moins un an au sein du comité.

La coprésidence du Comité de l'équité – 1 poste (mandat de deux ans)

La ou le titulaire copréside le Comité de l'équité et s'acquitte des autres tâches que lui confient les dirigeantes et dirigeants et le Comité de direction. Les candidates et candidats à ce poste doivent avoir une expérience considérable en matière d'équité. Le comité compte deux coprésident(e)s. Au moins une de ces personnes doit être une femme, une personne bispirituelle, trans, non binaire ou de diverses identités de genre.

Représentant(e) ordinaire (Québec) (mandat d'un an)

La représentante ou le représentant du Québec assure la liaison avec les organisations québécoises et s'acquitte des autres tâches que lui confient les dirigeantes et dirigeants et le Comité de direction.

Représentant(e) ordinaire (Autochtone) (mandat d'un an)

La ou le titulaire représente les intérêts du personnel académique autochtone et assure la liaison entre le Comité de direction et le Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire des Autochtones.

Représentant(e) ordinaire (Francophone) (mandat d'un an)

La ou le titulaire représente les intérêts du personnel académique francophone et assure la liaison entre le Comité de direction et le Comité des francophones.

Représentant(e) ordinaire (Général) – 2 postes (mandat d'un an)

Les deux titulaires s'acquittent des tâches que leur confient les dirigeantes et dirigeants et le Comité de direction.

Politique de l'ACPPU sur le dégage

Pour obtenir de plus amples informations au sujet de la Politique sur le dégage des membres du Comité de direction de l'ACPPU, veuillez consulter la [Politique sur le dégage de l'ACPPU](#).